

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : le 26 mars 2009.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 03 avril 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER, Richard RUSCH, Patrick GRESSER

Absents excusés : néant

Objet : Recrutement d'un adjoint administratif.

Le maire informe ensuite le conseil de la démission de Mme Koeberle Danielle par lettre recommandée en date du 28 février 2009 avec effet au 28 mars 2009 et que de ce fait le poste est vacant depuis ce jour.

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 16 mai 2008 il avait créé un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet en vue du remplacement du secrétaire de mairie actuel admis à la retraite au 1^{er} septembre 2008. Ce recrutement aux conditions statutaires en vigueur suppose une titularisation après la réussite sous un an au concours ad hoc.

Vu la candidature spontanée de Mlle Medjahedi Laura et au vu de son curriculum vitae et après un entretien concluant,

Le Maire propose au conseil le recrutement de Mlle Medjahedi pour le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe faisant fonction de secrétaire de mairie.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

Recrutement dans les communes de **moins de 1000 habitants** et dans les groupements de communes de moins de 10000 habitants **pour pouvoir l'emploi de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail.**

Des contrats peuvent être conclus pour pouvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés par reconduction expresse et dans la limite

de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal, entendu le maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présent décide :

-d'autoriser le Maire à engager Mlle Medjahedi Laura en qualité de non titulaire sous contrat pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} avril 2009 à raison de 12 heures hebdomadaires de service, pour une rémunération dans le cadre d'emploi de catégorie C – Echelle 4 – Adjoint administratif 1^{ère} classe Echelon 1 – indice brut 298 – indice majoré 291.

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 03 avril 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 03 avril 2009.

Le Maire
Alain North